



Fédération Autonome – Fonction Publique Territoriale Syndicat Autonome Ardenne Métropole

📍 : 24 rue Émile MABILLE 08090 MONTCY Notre DAME

☎ : 06.06.88.65.90 - 06 42 93 28 18

✉ : fafpt08@gmail.com

🌐 : <http://www.fafpt08.fr>

Charleville – Mézières, le 11 septembre 2018

Les équipements ludiques LARGEMENT RECOMPENSES !!! Seraient-ils plus méritants, plus courageux que les autres services Y'a plus que le sdu pour y croire !!!



Retour sur le point : N° 2 / *Régime indemnitaire des agents des Equipements ludiques d'Ardenne Métropole* du Comité Technique du 18 juillet dernier. Sans réel besoin de nous justifier, mais besoin que chacune & chacun se forge sa propre opinion nous vous communiquons ci-dessous le compte rendu officiel et intégral (*rédigé par la R.H*) des échanges qui se sont tenus... Bizarrement le sdu est resté muet ??? Cette race-là préfère « cracher son venin » dans un tract !!!

Ainsi le 6 décembre prochain chacun pourra faire librement son choix d'un syndicat honnête, équitable et à l'écoute de l'ensemble des agents de la collectivité.

N'en déplaise au sdu-08 la **FA-FPT** continuera de représenter, informer et défendre le personnel en privilégiant l'intérêt général, l'égalité et l'équité de traitement. Luttant contre toute forme de discrimination et en restant vigilant sur nos conditions de travail...



« 2) *Régime indemnitaire des agents des Equipements ludiques d'Ardenne Métropole*
A. WUATELET et A. ZIETEK présentent le rapport.

E JACOTTIN Souhaite que dans le premier paragraphe soit inscrit « une partie des représentants du personnel » au lieu de « les représentants du personnel ».

A WUATELET En prend note et demande à Mme SEURAT de procéder à la modification.

E JACOTTIN Indique être surpris par cette présentation du régime indemnitaire alors qu'à l'origine il était question de parler du temps de travail au sein des équipements ludiques. S'étonne que ce sujet ne soit traité que par 2 paragraphes alors que les autres services ont présenté des rapports sur le temps de travail de plusieurs pages. Ajoute que rien n'est

détaillé, ni les horaires des agents, ni les astreintes ... S'étonne que la collectivité ait « retrouvé de l'argent » pour financer ce nouveau régime indemnitaire.

Fait remarquer que la collectivité va, une fois de plus, créer des inégalités (notamment salariales) entre les agents.

Dénonce le fait que d'un autre côté, la collectivité ne trouve pas les finances nécessaires pour recruter au service des ADS qui est pourtant en souffrance.

N'est pas contre rémunérer les agents à leur juste valeur mais souhaite que tout le monde en profite car rappelle que **tous** les agents d'Ardenne Métropole ont consentis à faire des efforts par rapport à l'augmentation de leur temps de travail suite au passage aux 1607 heures.

Estime que tout le monde doit être récompensé.

Indique que les représentants en noms propres voteront contre ce dossier. Souhaite la présentation d'un vrai rapport détaillé sur le temps de travail au sein des équipements ludiques. Indique qu'il n'est ici question que d'argent et estime que ce dossier a été « écrit en euros »

C LEFORT (CFDT) Souhaite apporter la « version CFDT » par rapport à l'historique de ce dossier.

Rappelle que la CFDT s'est toujours étonnée du fonctionnement de Dolybulle, association qui ne profitait qu'à certains agents. Indique que quand la collectivité a « profité » du passage aux 1607 heures pour supprimer Dolybulle, la CFDT a souhaité être très vigilante sur le fait que le « pactole » puisse profiter à tous. Concernant la sortie du travail du dimanche des 35h hebdomadaires, indique que cela a tout d'abord été imposé par la collectivité puis ensuite proposé par corps de métier (régie, vestiaires, patinoire et maître nageurs).

Précise que pour des raisons différentes, il s'est avéré que tous les corps de métiers ont souhaité sortir le dimanche des 35h hebdomadaires.



Fédération Autonome – Fonction Publique Territoriale Syndicat Autonome Ardenne Métropole

📍 : 24 rue Émile MABILLE 08090 MONTICY Notre DAME

☎ : 06.06.88.65.90 - 06 42 93 28 18

✉ : fafpt08@gmail.com

🌐 : <http://www.fafpt08.fr>

E JACOTTIN N'a rien à redire par rapport au traitement du dossier « Dolybulle » auquel personne n'avait encore eu le courage politique de s'attaquer.

A WUATELET Confirme et précise avoir rencontré la Présidente de l'association le 22 juin 2018 pour lui annoncer qu'à compter du 1er septembre 2018, Ardenne Métropole ne mettrait plus de lignes d'eau à disposition de Dolybulle. Ajoute que, suite à cette décision, l'agglo a récupéré les adhésions des usagers. Concernant le financement du nouveau régime indemnitaire des agents des équipements ludiques, précise qu'il s'agissait simplement de réintégrer la prime du dimanche déjà perçue par les agents (donc un coût nul pour la collectivité) dans le but de respecter l'engagement qui était de ne pas amoindrir la rémunération des agents. Concernant le passage aux 1607 heures, rappelle que pour compenser les 60 heures travaillées en plus, la collectivité a déjà mis en place le ticket restaurant et va prochainement participer à une complémentaire santé. Ajoute que ces dispositifs augmenteront au fil du temps.

Concernant la prime supplémentaire, précise que l'agglo réintègre le chiffre d'affaires de Dolybulle (entre 90 000 et 110 000 €) qui sera redistribué à **tous** les agents y compris ceux de Sedan.

Concernant le temps de travail, le but aujourd'hui est simplement de fixer le cadre. Ajoute que des discussions sont actuellement en cours pour établir le règlement du temps de travail détaillé (les agents attendaient les conclusions de la réunion du 29 juin avant de commencer à réfléchir à ce sujet). Précise que les équipements ludiques vont travailler à coût constant grâce notamment à un recours moins élevé aux contractuels (car le temps de travail des agents va augmenter de 10 à 15%). Ajoute que toutes ces évolutions ne couteront donc rien à la collectivité.

C LEFORT (CFDT) Avait entendu lors d'une réunion de concertation, que l'idée était tout de même de conserver des contractuels permanents afin de palier à l'organisation des plannings et ainsi intégrer les congés, RTT, formations

A WUATELET Répond que cela dépendra des décisions prises lors de la définition des cycles de travail mais indique clairement qu'une diminution des contractuels reste inévitable pour financer le nouveau RI.

C LEFORT (CFDT) Demande des précisions quant à l'organisation du travail du dimanche.

A WUATELET Répond qu'il se fera sur la base du volontariat et précise que certains agents se sont déjà portés volontaires.

C LEFORT (CFDT) Fait remarquer qu'il y a des limites à ne pas dépasser en termes de temps de travail.

A WUATELET Confirme qu'un agent ne peut pas travailler plus de 48h / semaine sur 3 semaines.

C LEFORT (CFDT) Répond qu'un agent ne pourra donc pas être volontaire tous les dimanches.

A WUATELET Confirme qu'il y aura des cycles sur 3 semaines.

C LEFORT (CFDT) Demande ce qui est prévu pour les agents techniques.

A WUATELET Répond que c'est plus difficile à organiser mais que cela se fera également sur la base du volontariat. Ajoute que les compensations peuvent paraître généreuses mais fait remarquer qu'elles existaient déjà avec Dolybulle.

E JACOTTIN Répond que ce qui le choque c'est d'avoir un régime indemnitaire « à 3 ou 4 vitesses ».

A WUATELET Précise que cela ne s'applique qu'aux agents actuels. Ajoute que les nouveaux arrivants ne bénéficieront pas de ce régime indemnitaire dans sa totalité puisqu'ils n'auront jamais travaillé le dimanche ni par conséquent bénéficié de la compensation du travail du dimanche.

En l'absence d'autres interventions, M. WUATELET fait procéder au vote.

Vote du CT :

Objet	Contre	Abstention	Pour	Refus de vote
Régime indemnitaire des agents des Equipements ludiques d'Ardenne Métropole	3 (noms propres)		3 (SDU-08 / CFDT)	

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !